

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 mai 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'AGRICULTURE

RENOVI AU COMITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION
CANADIENNE DU BLÉ POUR L'ANNÉE AGRICOLE
TERMINÉE LE 31 JUILLET 1972

[Traduction]

M. l'Orateur (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, certains entretiens que nous avons eus me portent à penser que nous réussirions peut-être à obtenir le consentement unanime de la Chambre pour étudier sans préavis une motion demandant que le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour l'année se terminant le 31 mars 1972, déposé le 12 avril 1973, soit renvoyé au comité permanent de l'Agriculture.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du ministre de la Justice (M. Lang), appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.
(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR
L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 19 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des statuts révisés du Canada, 1970, je dois déposer à la Chambre un exemplaire certifié du rapport de la Commission de révision des limites des circonscriptions électorales de l'Île-du-Prince-Édouard pour 1973.

* * *

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

DÉPÔT DE L'EXPOSÉ DU CANADA RELATIF AUX
CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES LORS
DES 55^e ET 56^e SÉANCES

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer en anglais et en français, un document exposant la position du Canada relativement aux conventions et aux recommandations adoptées lors des 55^e (maritime) et 56^e séances de la Conférence internationale du travail, tenues à Genève en octobre 1970 et en juin 1971 respectivement.

LES PÊCHES

LES GLACES DANS LES ZONES DE PÊCHE AU HOMARD—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion de nature urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement. L'amoncellement des glaces dans de nombreuses zones de pêche au homard dans la région atlantique a déjà retardé l'ouverture de la pêche et cette situation persistante abrégera la saison au point où des centaines de pêcheurs qui comptent sur ce moyen de subsistance en souffriront. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre des Pêches examine immédiatement la possibilité de prolonger la saison de pêche au homard dans les régions touchées.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député en vertu de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LE BÉTAIL

L'ÉPIDÉMIE DE BRUCELLOSE EN SASKATCHEWAN—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, étant donné la fréquence croissante des cas de brucellose, ou mal de Bang, dans le nord-ouest de la Saskatchewan, de l'insuffisance de l'indemnité accordée aux agriculteurs et du risque que cette épidémie présente pour la santé humaine à cause de la possibilité de la fièvre ondulante, je propose donc, conformément à l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave):

Que la question de la fréquence des cas de brucellose, de la lutte contre cette maladie et de l'indemnisation des éleveurs, aux termes de la loi sur les maladies contagieuses des animaux, soit renvoyée au comité permanent de l'agriculture pour étude immédiate.

M. l'Orateur: La motion proposée par le député de Meadow Lake exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être présentée.